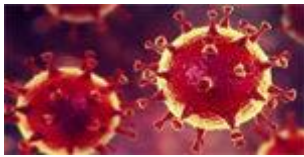


Infos FFMKR-75

6 avril 2020

Covid-19 : ce qu'il faut retenir



Le Syndicat de Paris actualise régulièrement la base de données informative qu'il a mise à disposition de tous les professionnels. Régulièrement, nous vous encourageons à reprendre l'ensemble des informations alors que la situation évolue sans cesse. Dernièrement, vous noterez entre autres,

- En Île-de-France, nouveau parcours pour obtenir des masques par le site **Mon Pharmacien en Île-de-France**
- Le dépistage du Covid-19 pour les kinésithérapeutes parisiens est opérationnel : protégez vos patients, prenez rendez-vous !
- Aides financières : comment bien demander le bénéfice du fonds de solidarité des entreprises ?
- Ajouts de ressources sur le Covid+ et précisions sur différents thèmes.

L'ensemble des ressources est accessible par thématique :

- [Repères sur l'infection au Covid-19](#)
- [Dépistage des professionnels de santé](#)
- [Mesures barrières pour le professionnel](#)
- [Se porter volontaire afin de répondre aux besoins des hôpitaux ou assimilés](#)
- [Soins à domicile pour des patients Covid+](#)
- [Soins à domicile pour des patients non Covid+](#)
- [Cas des EHPAD et autres établissements collectifs autres que les établissements de santé](#)
- [Responsabilité professionnelle des praticiens](#)
- [Télé-kinésithérapie](#)
- [Modalités de déplacement](#)
- [Garde des enfants](#)
- [Mesures économiques](#)
- [Recommandations](#)
- [Autres ressources](#)

Appel pour une annulation des cotisations CARPIMKO 2020



La crise sanitaire liée au Covid-19 représente pour les kinésithérapeutes qui ont fermé leur cabinet ou réduit de manière drastique leur activité, un véritable choc économique. Toutes les mesures proposées, dont le report des prélèvements de la CARPIMKO, seront utiles mais insuffisantes pour surmonter la crise économique induite par cette crise sanitaire.

Nous avons appris le dépôt d'un projet tendant à ce que la dimension solidaire de la Caisse s'exerce pleinement par **une annulation des cotisations prévues pour 2020 avec conservation des droits** pour tous les professionnels affiliés.

Alors que le Gouvernement entendait faire usage des réserves de la CARPIMKO pour financer le surcoût de sa réforme des retraites, la situation actuelle peut commander à leur utilisation afin de faire face aux difficultés économiques auxquelles chaque professionnel est confronté.

Suivez sur notre [site Internet](#) les actualités liées à la profession et trouvez des informations et fiches pratiques pour votre exercice au quotidien

Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris
75 avenue Simon Bolivar 75019 Paris
01.45.22.49.80
comet@fink75.org